



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 25 août 2020 à 20h00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent M. le conseiller Marco Beaudry.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Voirie – Rang Fleury – Autorisation de procéder à un appel d'offres public
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

2020-08-198

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-08-199

3. VOIRIE – RANG FLEURY – AUTORISATION DE PROCÉDÉ À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent réaliser les travaux de réfection majeurs du rang Fleury ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2020-02-037 la Municipalité a mandaté M. François Pothier, ingénieur de la firme *Pluritec Itée*, pour la réalisation des documents d'appel d'offres et la surveillance bureau des travaux de la phase 1, incluant le support au chantier;

CONSIDÉRANT QUE la présentation des plans à 70% d'avancement a été faite le 19 août 2020 en présence de M. le maire, M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, M. David Jacob, inspecteur municipal, ainsi que Mme Nancy Carvalho, directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent s'exécuter selon le mode d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour l'utilisation de l'aide financière de 150 000\$ octroyée via le *Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA - projets d'envergure* est le 15 août 2021 ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'entreprendre des travaux sur une plus grande distance si les travaux ont lieu en une seule mobilisation en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du rang Fleury sur une longueur d'environ 3.9 kilomètres dès janvier 2021;

DE PUBLIER l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) ainsi que dans un journal admissible et d'en défrayer les coûts;

DE NOMMER M. François Pothier, ingénieur, responsable de l'information aux soumissionnaires conformément à l'article 6.5.1 du règlement de gestion contractuelle ;

QUE les modifications au contrat devront être approuvées par les personnes suivantes:

- l'ingénieur chargé de projet de *Pluritec Itée*
- madame Nancy Carvalho ou la directrice générale adjointe de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2020-08-200

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.